

Déclaration des Performances

N° DP-DIV-PCRBT 010

1. Code d'identification unique du Produit type :	MW - EN13162-T5-DS(70,90)-WS-WL(P)-AFr40
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11 § 4 du Règlement (UE) N° 305/2011 :	SILENTO (voir étiquette produit)
3. Usage ou Usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :	Isolation thermique des bâtiments (ThIB)
4. Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11 § 5 du Règlement (UE) N° 305/2011 :	ROTH France ZI 78 rue Ampère 77400 Lagny-sur-Marne
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 § 2 du Règlement (UE) N° 305/2011 :	Non applicable
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du Règlement (UE) N° 305/2011 :	AVCP Système 3
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :	Le LNE (Organisme Notifié n°0071) a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon système 3. Il a délivré les rapports d'essais correspondants

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :		Non applicable
9. Performances déclarées :		
Caractéristiques essentielles	Performance	Spécification techniques harmonisées
Désignation commerciale	SILENTO	EN 13162+A1 : 2015
Résistance thermique (m ² .K/W) par ép (*)	0,75 ép 30 mm à 2,60 ép 100 mm	
Conductivité thermique W/(m.K)	0.038	
Epaisseur	T5	
Réaction au feu	NPD	
Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur, aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation	(a)	
Résistance thermique et conductivité thermique	(b)	
Caractéristiques de durabilité	(c) DS(70,90)	
Absorption d'eau à court terme	WS	
Absorption d'eau à long terme	WL(P)	
Indice d'isolement aux bruits aériens directs	AFr40	
Emission de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	(e)	
Combustion avec incandescence continue	(e)	

(*) Voir étiquette résistance déclarée/épaisseur

- (a) Les produits isolants thermiques ne doivent pas dégager de substances dangereuses réglementées dépassant les niveaux maximums autorisés spécifiés dans les réglementations européennes ou nationales. Des méthodes d'essai européennes sont en cours de développement.
- (b) Des méthodes d'essai européennes sont en cours de développement.
- (c) Pas de variation en ce qui concerne les propriétés de réaction au feu des produits en laine minérale. La tenue au feu de la laine minérale ne se dégrade pas avec le temps. La classification Euroclasses du produit est liée à la teneur en matières organiques qui ne peut pas augmenter avec le temps.
- (d) La conductivité thermique des produits en laine minérale ne change pas avec le temps. L'expérience a montré que la structure fibreuse est stable et que les vides sont occupés par de l'air atmosphérique.
- (e) Pour la stabilité dimensionnelle de l'épaisseur uniquement.
- (f) Cette caractéristique concerne également la manipulation et l'installation.

10.

Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié ci-dessus au point 4.

Lagny sur Marne

Date

Nom et fonction

Signature
